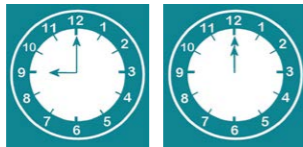


HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi



Le matin ouvert



9 h. 12 h.

L'après-midi ouvert



14 h. 17 h.

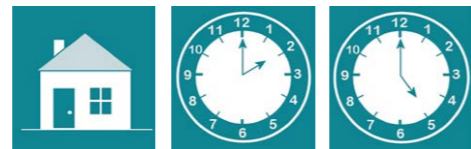
Le mardi :

Le matin fermé



Le mardi :

L'après-midi ouvert



14 h. 17 h.

NOUS CONTACTER



04.68.47.38.26



contact@atdi.asso.fr



www.atdi-aude.fr



L'ATDI est une association membre de  Unapei Reconnue d'utilité publique



L'Atdi est une association familiale créée en 1974.

L'adresse des bureaux est :

335 Boulevard Gay Lussac à Carcassonne



Les missions de l'Atdi :

*Assister, protéger, représenter, accompagner
les personnes vulnérables et les personnes
en situation de handicap.*

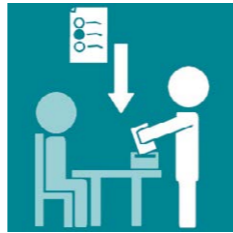


Présentation
de l'Atdi en
Facile à lire et
à comprendre
(FALC)

L'Atdi s'assure :

- du respect de la personne
- de la défense de ses droits
- de l'exercice de sa citoyenneté.

La citoyenneté c'est pouvoir s'exprimer en toute liberté, donner son avis, participer à la vie collective.



L'Atdi gère trois services.

① Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs est le plus important.

Il est spécialisé dans l'exercice des mesures de protection :

- curatelle
- tutelle
- sauvegarde de justice.

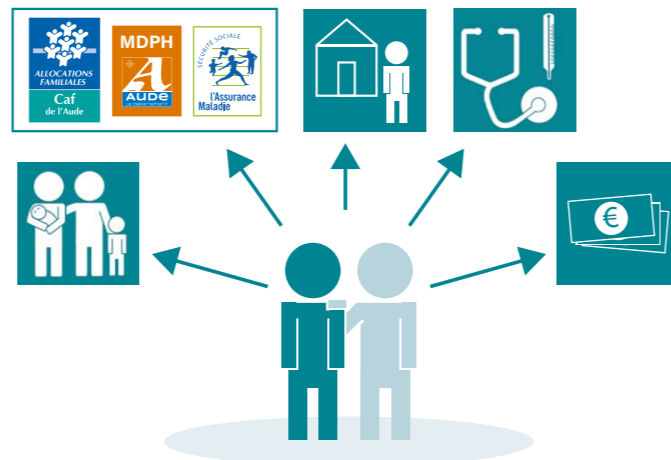


C'est le Juge des Contentieux et de la Protection qui demande à l'Atdi de protéger la personne.

Les professionnels de l'Atdi sont au service de la personne protégée.

Les professionnels de l'Atdi travaillent pour la personne protégée avec :

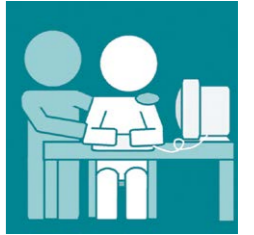
- la famille
- la MDPH, la CAF, la CPAM
- les établissements d'accueil
- les professionnels de santé
- les banques



② L'Atdi gère aussi le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

Le tuteur familial est un membre de la famille ou un ami.

Ce service aide et conseille le tuteur familial dans les démarches qu'il doit faire.



③ L'Atdi gère également le service d'enquêtes sociales

Ce service est amené à évaluer :

- soit les capacités éducatives des parents
- soit les capacités d'une personne majeure, afin de permettre aux magistrats de prendre une décision.



L'enquête sociale est une mesure judiciaire prononcée par le Juge Aux affaires Familiales ou le Juge des Contentieux et de la Protection

PLAN D'ACCÈS

Pour venir à l'Atdi :



Arrêt : Centre de Tri La Poste
(et marcher jusqu'à l'Atdi)